

# **Réunion du Conseil Syndical**

## **du 15 septembre 2021**

### **à 19h15 , mairie de VIELLEY**

*Membres présents : VUILLIER Patrick, Dorine LEROY, Pascal DIMANCHE, Didier MOREAU, Thierry MANET, Marie-Noëlle NICOLET, Mireille GAULARD, Sylvain CUNY, Jimmy KASSAD, Virginie CAGNON, Jean-Claude CONTINI, Emmanuelle JEAN-BOMBARDIER, Emilie GILLET.*

*Membre excusée : Madame Floriane MALTAVERNE (procuration à Emilie GILLET)*

*Absent : Monsieur Anthony RIGOGNE*

*Séance ouverte à 19h20.*

*Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil. Madame LEROY Dorine ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.*

*Le conseil syndical valide le compte rendu de la séance du 24 mars 2021.*

#### **1/ Chèque EDF**

Le Conseil syndical, après délibération, autorise l'encaissement d'un chèque EDF du 15/03/2021 d'un montant de 329.84 euros.

Pour : 14                      Contre : 0                      Abstention : 0

#### **2/ Décision modificative**

Suite à appel à projet validé : SNEE (Socle Numérique) qui reste à finaliser en concertation avec la Directrice de l'Ecole et dont les achats seront gérés par Didier MOREAU, il est nécessaire d'établir une décision modificative afin de basculer des crédits dans les comptes immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D022 : dépenses imprévues de fonctionnement	6 500	
Total D 022 : dépenses imprévues de fonctionnement	6 500	
D023 virement section de fonctionnement		6 500
Total D023 virement section de fonctionnement		6 500
D2051 : concessions, droits similaires		2 500
Total D20 : immobilisations incorporelles		2 500
D2183 : matériel de bureau informatique		4 000
Total D21 : immobilisations corporelles		4 000
R021 : virement de la section de fonctionnement		6 500
Total R021 : virement de la section de fonctionnement		6 500

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

### **3/ Référentiel M57**

Après présentation de l'instruction budgétaire et comptable de la DGCL et de la DGFIP par droit d'option et sur accord du Chef de service comptable de la Trésorerie du Grand Besançon, le passage à ce référentiel est anticipé et adopté à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Après délibération, le Conseil Syndical :

-autorise ce passage anticipé à la M57

-autorise le Président à signer tous les documents

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

#### 4/ Modification des postes des agents

A / Création et suppression de poste : (Mme Herve)

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Syndical le 17/11/2021.

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'Agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles à 23h55 et de créer un emploi d'Agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles à 22h55.

Vu que le nombre d'heures à diminuer sur un poste est inférieur à 10 %, le Comité technique du Centre de gestion du Doubs n'a pas besoin d'être consulté,

Le Président propose à l'assemblée,

- la suppression d'un emploi d'Agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles, Catégorie C, permanent à temps non complet à raison de **23h55** (soit 23.91/35e).

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 15/09/2021.

Filière : sanitaire et sociale

Cadre d'emploi : ATSEM

Grade : Agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles

- la création d'un emploi d'Agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles, Catégorie C, permanent à temps non complet à raison de **22h55** (soit 22.91/35e).

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 15/09/2021.

Filière : sanitaire et sociale

Cadre d'emploi : ATSEM

Grade : Agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées
- autorise M. le Président à signer tous les documents.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

B/ Reconduction d'un CDD : ( Mme GERDY)

M. le Président informe l'assemblée de la **fin du CDD** de Morgane Gerdy le 03/11/2021.

Il est nécessaire pour la bonne continuité du service de renouveler son CDD à compter du 04/11/2021 jusqu'au 03/11/2022 au grade d'agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles dans la proportion de 19/35e.

Après délibérations, le Conseil Syndical :

- approuve le **renouvellement du CDD** de l'agent Morgane Gerdy.
- Autorise M. le Président à signer tous les documents s'y rapportant

Pour : 14                      Contre : 0                      Abstention : 0

C/ Réussite concours : (Mme Sauvageot)

Suite à la réussite au concours **d'Agent de Maîtrise Territorial**, le Syndicat créé un emploi à ce titre.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Syndical le 17/11/2021.

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'Agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles à 28h16 (28.28/35<sup>ème</sup>) et de créer un emploi d'Agent de maîtrise à 28h16 (soit 28.28/35<sup>ème</sup>).

Le Président propose à l'assemblée,

- la **suppression d'un emploi d'Agent spécialisé principal** de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles, Catégorie C, permanent à temps non complet à raison de 28h16 (soit 28.28/35<sup>ème</sup>).

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 15/09/2021.

Filière : sanitaire et sociale

Cadre d'emploi : ATSEM

Grade : Agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles

- la **création d'un emploi d'Agent de Maîtrise** Catégorie C, permanent à temps non complet à raison de 28h16.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 15/09/2021.

Filière : technique

Cadre d'emploi : agent de maîtrise territoriaux

Grade : Agent de maîtrise

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées
- autorise M. le Président à signer tous les documents.

Pour : 14                      Contre : 0                      Abstention : 0

### **5/ PEDT / CEJ / Charte qualité Mercredi**

Rappel sur les subventions apportées ( environ 30 000 euros/an), l'obligation de conventions, de bilans...

A ce titre, le PEDT arrivait à son terme au 30/06/2021.

Après délibération, le conseil Syndical :

-accepte sa reconduction d'une année par avenant. Quant au CEJ, il sera revu avec la CAF à la fin du mois.

-autorise M. le Président à signer tous les documents

Pour : 14                      Contre : 0                      Abstention : 0

### **6/ Rentrée des classes**

- Présentation de l'équipe pédagogique : 11 professeurs instruisent dans les 9 classes.
- Effectifs à ce jour : 29 petits / 26 moyens / 22 grands / 20 CP / 35 CE1 / 30 CE2 / 24 CM1 / 31 CM2 Soit 217 élèves.
- Nouvelles inscriptions : 34 élèves dont 29 PS

*Nota* : les mairies seront informées des listes nominatives d'élèves fréquentant l'école, seul moyen de compléter les fichiers des personnes domiciliées dans leur commune.

- Effectifs supérieurs à ceux attendus qui ont engendré quelques difficultés :
  - Transport par bus (protocole mis en place en cas de dépassement de capacité.
  - Salle de sieste (achat de 3 lits surélevés)
  - Périscolaire : besoin de personnel encadrant en hausse, supplément de mobilier si nécessaire

## **7/ Informations diverses**

- Contrôle des installations gaz/électricité : annuel 1200 euros sur Bonnay / Vieilley (quelques conformités à voir). L'an prochain, le contrôle sur Venise sera demandé.
- Fibre orange opérationnelle sur les 3 sites (IP fixe/ caméras)
- Abri jeux/jouets mis en place à Bonnay.
- Travaux peinture classes BONNAY / VENISE réceptionnés (parfait).
- Aspirateur de l'école de Vieilley changé.
- A prévoir :
  - 4 caméras sur Bonnay ( 2 350 euros HT), devis accepté
  - Un banc cour de l'école de Venise (+1 sur le stade)
  - Robinetterie dans les sanitaires de Vieilley / Bonnay
  - Fenêtres à l'école de Vieilley
  - Remerciements pour les travaux réalisés de la part de Madame la Directrice transmis aux membres au nom de son équipe pédagogique..

Séance levée à 20 h30.